



Affaire suivie par :
M^{me} Françoise Lapous

OBJET : réunion du conseil municipal

Madame, Monsieur

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal, qui aura lieu le :

Vendredi 24 février 2017
Salle de la Mairie
18 h 00

ORDRE DU JOUR

- ✚ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 janvier 2017
- ✚ Restructuration de la dette : validation des propositions des organismes bancaires
- ✚ Investissements 2017
- ✚ Conventions points-propres 2017 avec LTC
- ✚ Questions diverses

PJ : Pv du 16/01/2017

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 27/02/2017

Reçu en préfecture le 27/02/2017

Affiché le

ID : 022-212203871-20170227-2017_2_1-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11
Date de la convocation : 17 février 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE VINGT-QUATRE FEVRIER, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - VACHER D - C MORICE - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - M DISEZ - M GOUJON - P PRIGENT - HAMON R - GUENO JY

Absents : S CHRETIEN

Procurations : A GARZUEL à G KERNEC - G BOISNARD à M PIERRES - D VILAIN à C MORICE

Secrétaire de séance : S JOUON

N° : DELIB-2017-2-1

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 janvier 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

DECISION : VOTE : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le..... 24 FEV. 2017.....
affichée le..... 24 FEV. 2017.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11
Date de la convocation : 17 février 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE VINGT-QUATRE FEVRIER, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - VACHER D - C MORICE - CAILLEAUX C – JOUON S – PIERRES M – M DISEZ - M GOUJON – P PRIGENT - HAMON R – GUENO JY

Absents : S CHRETIEN

Procurations : A GARZUEL à G KERNEC - G BOISNARD à M PIERRES – D VILAIN à C MORICE

Secrétaire de séance : S JOUON

N° : DELIB-2017-2-2

Restructuration de la dette : remboursement anticipé emprunts Crédit Agricole

Vu la délibération n° 2016-3-8 du 15 juin approuvant la proposition du cabinet EFG, représenté par M PLEVIN, pour la mise en œuvre de la restructuration de la dette communale, avec pour objectifs d'augmenter les marges de manœuvre pour diminuer l'emprunt et augmenter la capacité d'autofinancement, dans un contexte de taux bancaires favorables.

Monsieur PLEVIN, après avoir présenté aux membres du conseil municipal la rétrospective et la prospective jusqu'en 2019-2020, les 22 septembre et 9 février derniers, a soumis la proposition de restructuration du Crédit Agricole.

Vu la commission des finances en date du 22 février 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder au remboursement anticipé en date d'effet du 15 mars 2017 des contrats de prêts 00185000444, 00358095080, 00294226050 et 00014692818 réalisés auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.
- S'engage à rembourser au Crédit Agricole les décomptes suivants :

Contrats	CRD au 15/03/2017	Indemnités de remboursements anticipés	Intérêts intercalaires au 15/03/2017	Totaux
00185000444	130 000.00	17 129.67	1 176.07	148 305.74
00358095080	215 000.00	17 789.82	1 986.24	234 776.06
00294226050	222 854.15	38 849.42	6 433.92	168 137.49
00014692818	150 000.00	0.00	0.00	150 000.00
	717 854.15	73 768.91		
TOTAUX	791 623.06		9596.23	801 219.29

- Donne pouvoir au Maire ou son représentant pour mener à bien les opérations de remboursements anticipés et signer toute pièce administrative utile.

DECISION : VOTE : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le
affichée le 27 FEV. 2017 27 FEV. 2017

Le Maire
Gérard KERNEC



Envoyé en préfecture le 27/02/2017

Reçu en préfecture le 27/02/2017

Affiché le

Pour copie conforme
Fait et délibéré à Vieux-Marché

Les jour, mois et an susdits

ID : 022-212203871-20170224-2017_2_2-DE

Le Maire
Gérard KERNEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11
Date de la convocation : 17 février 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE VINGT-QUATRE FEVRIER, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - VACHER D - C MORICE - CAILLEAUX C – JOUON S – PIERRES M – M DISEZ - M GOUJON – P PRIGENT - HAMON R – GUENO JY

Absents : S CHRETIEN

Procurations : A GARZUEL à G KERNEC - G BOISNARD à M PIERRES – D VILAIN à C MORICE

Secrétaire de séance : S JOUON

N° : DELIB-2017-2-3

Restructuration de la dette : emprunt nouveau Crédit Agricole

Vu la délibération n° 2016-3-8 du 15 juin approuvant la proposition du cabinet EFG, représenté par M PLEVIN, pour la mise en œuvre de la restructuration de la dette communale, avec pour objectifs d'augmenter les marges de manœuvre pour diminuer l'emprunt et augmenter la capacité d'autofinancement, dans un contexte de taux bancaires favorables.

Monsieur PLEVIN, après avoir présenté aux membres du conseil municipal la rétrospective et la prospective jusqu'en 2019-2020, les 22 septembre et 9 février derniers, a soumis la proposition de restructuration du Crédit Agricole.

Vu la commission des finances en date du 22 février 2017, et après avoir approuvé le remboursement anticipé des emprunts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de contracter un nouveau prêt d'un montant de 791 623.06 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole (CRD 717 854.15 € + IRA 73 768.91 €) avec les caractéristiques suivantes :
 - Capital : 791 623.06 €
 - Durée : 216 mois
 - Conditions de taux : fixe 2.46 %
 - Périodicité : annuelle avec 1^{ère} échéance au 15 mars 2018
 - Amortissements : personnalisé (profil ci-joint)
 - Paiement des échéances : chaque année par débit d'office
 - Commission d'engagement : 1 187.43 € prélevés en une fois à la mise en place par débit d'office
- Donne pouvoir au Maire ou son représentant pour mener à bien le dossier et signer le nouveau contrat ou toute pièces administrative utile.

DECISION : VOTE : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le.....27.FEV.2017..... affichée le.....27.FEV.2017.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Le jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



Dates	CRD	Durée	Période	Nombre d'échéances	Amortissements
15/03/2018	791 623,06	216	12	18	1 000,00
15/03/2019	790 623,06	204	12	17	44 900,00
15/03/2020	745 723,06	192	12	16	49 000,00
15/03/2021	696 723,06	180	12	15	50 000,00
15/03/2022	646 723,06	168	12	14	49 400,00
15/03/2023	597 323,06	156	12	13	48 700,00
15/03/2024	548 623,06	144	12	12	48 000,00
15/03/2025	500 623,06	132	12	11	49 800,00
15/03/2026	450 823,06	120	12	10	49 900,00
15/03/2027	400 923,06	108	12	9	49 100,00
15/03/2028	351 823,06	96	12	8	48 300,00
15/03/2029	303 523,06	84	12	7	47 500,00
15/03/2030	256 023,06	72	12	6	46 700,00
15/03/2031	209 323,06	60	12	5	45 800,00
15/03/2032	163 523,06	48	12	4	44 900,00
15/03/2033	118 623,06	36	12	3	44 000,00
15/03/2034	74 623,06	24	12	2	43 100,00
15/03/2035	31 523,06	12	12	1	31 523,06

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11
Date de la convocation : 17 février 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE VINGT-QUATRE FEVRIER, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - VACHER D - C MORICE - CAILLEAUX C – JOUON S – PIERRES M – M DISEZ - M GOUJON – P PRIGENT - HAMON R – GUENO JY

Absents : S CHRETIEN

Procurations : A GARZUEL à G KERNEC - G BOISNARD à M PIERRES – D VILAIN à C MORICE

Secrétaire de séance : S JOUON

N° : DELIB-2017-2-4

Restructuration de la dette : remboursement anticipé emprunts Arkéa

Vu la délibération n° 2016-3-8 du 15 juin approuvant la proposition du cabinet EFG, représenté par M PLEVIN, pour la mise en œuvre de la restructuration de la dette communale, avec pour objectifs d'augmenter les marges de manœuvre pour diminuer l'emprunt et augmenter la capacité d'autofinancement, dans un contexte de taux bancaires favorables.

Monsieur PLEVIN, après avoir présenté aux membres du conseil municipal la rétrospective et la prospective jusqu'en 2019-2020, les 22 septembre et 9 février derniers, a soumis la proposition de restructuration d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, filiale du Crédit Mutuel Arkéa.

Vu la commission des finances en date du 22 février 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder au remboursement anticipé en date d'effet du 30 mars 2017 des contrats de prêts 0421 0160519 03 et 0812 18914871 01
- S'engage à rembourser à Arkéa les décomptes suivants :

Contrats	CRD au 30/03/2017	Indemnités de remboursements anticipés	Intérêts intercalaires au 30/03/2017	Totaux
0421 0160519 03	207 000.00	0.00	0.00	207 000.00
0812 18914871 01	14 115.95	1 351.87	33.30	15 501.12
	221 115.95	1 351.87		
TOTAUX	222 467.82		33.30	222 501.12

- Donne pouvoir au Maire ou son représentant pour mener à bien les opérations de remboursements anticipés et signer toute pièce administrative utile.

DECISION : VOTE : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 27/02/2017

Reçu en préfecture le 27/02/2017

Affiché le

NO: 022-212203871-20170224-2017_2_4-DE

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la
présente délibération transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le.....
affichée le..... 27 FEV. 2017

Le Maire,
Gérard KERNEC



Pour copie conforme
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11
Date de la convocation : 17 février 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE VINGT-QUATRE FEVRIER, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - VACHER D - C MORICE - CAILLEAUX C – JOUON S – PIERRES M – M DISEZ - M GOUJON – P PRIGENT - HAMON R – GUENO JY

Absents : S CHRETIEN

Procurations : A GARZUEL à G KERNEC - G BOISNARD à M PIERRES – D VILAIN à C MORICE

Secrétaire de séance : S JOUON

N° : DELIB-2017-2-5

Restructuration de la dette : nouvel emprunt Arkéa

Vu la délibération n° 2016-3-8 du 15 juin approuvant la proposition du cabinet EFG, représenté par M PLEVIN, pour la mise en œuvre de la restructuration de la dette communale, avec pour objectifs d'augmenter les marges de manœuvre pour diminuer l'emprunt et augmenter la capacité d'autofinancement, dans un contexte de taux bancaires favorables.

Monsieur PLEVIN, après avoir présenté aux membres du conseil municipal la rétrospective et la prospective jusqu'en 2019-2020, les 22 septembre et 9 février derniers, a soumis la proposition de restructuration d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, filiale du Crédit Mutuel Arkéa.

Vu la commission des finances en date du 22 février 2017, et après avoir approuvé le remboursement anticipé des emprunts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de contracter un nouveau prêt d'un montant de 222 467.82 € auprès de ARKEA (CRD 221 115.95 € + IRA 1 351.87 €) avec les caractéristiques suivantes :
 - Capital : 222 467.82 €
 - Durée : 216 mois
 - Conditions de taux : fixe 1.81 %
 - Périodicité : annuelle avec 1^{ère} échéance au 30 mars 2018
 - Amortissements : progressifs (échéances constantes)
 - Paiement des échéances : chaque année par débit d'office
 - Commission d'engagement : 250 € prélevés en une fois à la mise en place par débit d'office

- Donne pouvoir au Maire ou son représentant pour mener à bien le dossier et signer le nouveau contrat ou toute pièce administrative utile.

DECISION : VOTE : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 27/02/2017

Reçu en préfecture le 27/02/2017

Affiché le

10° 022-212203871-20170224-2017_2_5-DE

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le.....
affichée le..... 27 FEV 2017

Pour copie conforme
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11
Date de la convocation : 17 février 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE VINGT-QUATRE FEVRIER, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - VACHER D - C MORICE - CAILLEAUX C – JOUON S – PIERRES M – M DISEZ - M GOUJON – P PRIGENT - HAMON R – GUENO JY

Absents : S CHRETIEN

Procurations : A GARZUEL à G KERNEC - G BOISNARD à M PIERRES – D VILAIN à C MORICE

Secrétaire de séance : S JOUON

N° : DELIB-2017-2-6

Investissements 2017 : TRAVAUX Rd 32 mise en sécurité de la Route Départementale en agglomération – 2^{ème} tranche

(annule et remplace la délibération transmise le 27/02/2017)

Vu la délibération n° 2016-1-8 en date du 3 mars 2016 approuvant le lancement des travaux de la 2^{ème} tranche de la RD 32 en agglomération, du plateau surélevé de Becheneg jusqu'à l'entrée d'agglomération de Plouaret et sollicitant la mise à disposition du bureau d'études de LTC pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre.

La 1^{ère} tranche de travaux a été réalisée en 2012. Le constat met en évidence que, d'une part, la structure et la forme de cette voie favorisent la vitesse des véhicules.

Le projet comporte deux volets majeurs : la sécurisation des déplacements pour chaque usager sur cette artère et son accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'un volet paysager et environnemental important.

Vu le coût de la maîtrise d'œuvre évaluée sur la convention à 11 000 € sur la base de 220 000 € HT de travaux au taux de 5 %. Le coût définitif sera fixé à la fin des travaux.

Le Conseil Départemental prend à sa charge le coût de la couche de roulement. La commune règlera le titulaire du marché de travaux et se fera rembourser par le Conseil Départemental dans le cadre d'une convention de mandat.

Coût des travaux estimatifs HT :

Travaux de voirie-réseaux et aménagement paysager	202 540.80 €	
Maîtrise d'œuvre 5 %	10 127.04 €	
Prise en charge de la couche de roulement	- 31 331.00 €	
S/total HT		181 336.84 €

Subventions

Amendes de police au titre des opérations de sécurité -30%	- 6 822.00 €	
LTC – Fonds de concours (hors compte de tiers) 20 %	- 36 267.00 €	
CD 22 - Contrat de territoire (hors compte de tiers) 5 %	- 9 066.00 €	
DETR au titre des travaux liés à la sécurité – 35 %	- 7 959.00 €	
Enveloppe parlementaire (Sénat)	- 7 000.00 €	
Total des subventions		- 67 114.00 €

Total du projet HT	114 222.84 €
Total TTC	137 067.41 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2017

Reçu en préfecture le 29/03/2017

Affiché le

ID : 022-212203871-20170224-1_2017_2_6-DE

Financement du projet :

Emprunt

95 900.00 €

Autofinancement 30 %

41 167.41 €

Le conseil municipal invité à délibérer :

- Approuve le projet et plan de financement prévisionnel
- Sollicite les aides financières auprès :
 - ◆ Du Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre des amendes de police, soit 30 %,
 - ◆ De LTC au titre du Fonds de concours, soit 20 %,
 - ◆ Du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire, soit 5 %,
 - ◆ De Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor au titre de la DETR pour les travaux liés à la sécurité, soit 35 %
 - ◆ Du Sénateur M Yannick Botrel au titre de son enveloppe parlementaire
- Autorise M Le Maire à signer la convention d'aménagement du domaine public et la convention de travaux sur mandat avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor
- Autorise M Le Maire à lancer la consultation et signer l'ensemble des pièces administratives s'y rapportant.

DECISION : VOTE : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le..... 29 MAR. 2017.....
affichée le..... 29 MAR. 2017.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11
Date de la convocation : 17 février 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE VINGT-QUATRE FEVRIER, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - VACHER D - C MORICE - CAILLEAUX C – JOUON S – PIERRES M – M DISEZ - M GOUJON – P PRIGENT - HAMON R – GUENO JY

Absents : S CHRETIEN

Procurations : A GARZUEL à G KERNEC - G BOISNARD à M PIERRES – D VILAIN à C MORICE

Secrétaire de séance : S JOUON

N° : DELIB-2017-2-7

Investissements divers 2017

Vu les commissions de voirie et des finances en date du 22 février 2017, il est proposé de réaliser les acquisitions et travaux suivants :

- Mairie :
 - Relieuse : 550.00 € TTC
 - Logiciel cimetièrre 1140.00 € TTC
- Plan d'eau : toboggan : 6000.00 € TTC
- Capec : chariots, rangements 12000.00 € TTC
- Restaurant scolaire : robot 8 l 1500.00 € TTC
- Gpe scolaire :
 - Informatique (TBI) 3710.40 € TTC
 - Cours et accès 4995.94 € TTC
 - Préau 50000.00 € TTC (enveloppe prévisionnelle)
- Achat matériel sce technique :
 - Chargeur 11160.00 € TTC
 - Tondeuse 33516.00 € TTC
 - Option balayeuse 4560.00 € TTC
 - Option système arrosage 1320.00 € TTC
 - Désherbeur mécanique 20000.00 € TTC (enveloppe prévisionnelle)
- Voirie 2017 :
 - Rd 132 6920.85 € TTC

Le conseil municipal invité à délibérer :

- Approuve les achats et travaux mentionnés ci-dessus
- Autorise M Le Maire à lancer les consultations, et à signer les devis
- Approuve la construction du préau au groupe scolaire et charge les commissions des travaux et scolaire à travailler sur le projet
- Sollicite les subventions pour l'achat du désherbeur mécanique
- S'engage à inscrire les crédits au budget primitif 2017

DECISION : VOTE : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 06 MAR. 2017
affichée le 06 MAR. 2017

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Le jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11
Date de la convocation : 17 février 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE VINGT-QUATRE FEVRIER, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - VACHER D - C MORICE - CAILLEAUX C – JOUON S – PIERRES M – M DISEZ - M GOUJON – P PRIGENT - HAMON R – GUENO JY

Absents : S CHRETIEN

Procurations : A GARZUEL à G KERNEC - G BOISNARD à M PIERRES – D VILAIN à C MORICE

Secrétaire de séance : S JOUON

N° : DELIB-2017-2-8

Investissements 2017 : voirie de Becheneg (voirie d'intérêt communautaire)

Vu les commissions de voirie et des finances en date du 22 février 2017, il est proposé de réaliser les travaux de voirie suivants :

- Programme de voirie 2017 :
 - VC 506 Hent Becheneg 4643.95 € TTC

Le conseil municipal invité à délibérer :

- Approuve le programme des travaux mentionnés ci-dessus
- Autorise M Le Maire à signer le devis du Syndicat de voirie
- S'agissant d'une voirie classée d'intérêt communautaire, sollicite le fonds de concours de LTC au titre de la voirie d'intérêt communautaire
- S'engage à inscrire les crédits au budget primitif 2017

DECISION : VOTE : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le.....06 MAR 2017.....
affichée le.....06 MAR 2017.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11
Date de la convocation : 17 février 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE VINGT-QUATRE FEVRIER, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - VACHER D - C MORICE - CAILLEAUX C – JOUON S – PIERRES M – M DISEZ - M GOUJON – P PRIGENT - HAMON R – GUENO JY

Absents : S CHRETIEN

Procurations : A GARZUEL à G KERNEC - G BOISNARD à M PIERRES – D VILAIN à C MORICE

Secrétaire de séance : S JOUON

N° : DELIB-2017-2-9

Investissements 2017 : voirie du lotissement de Lanhouica

Vu les commissions de voirie et des finances en date du 22 février 2017, il est proposé de réaliser les travaux de voirie définitive au lotissement de Lanhouica : **VC 811 « Hent kompagnon Dall »** et de faire appel au bureau d'études de LTC au titre de la maîtrise d'oeuvre.

Le conseil municipal invité à délibérer :

- Approuve le programme des travaux mentionnés ci-dessus,
- Sollicite le bureau d'études de LTC au titre de la maîtrise d'oeuvre,
- S'engage à inscrire une enveloppe prévisionnelle de 50 000 € au budget primitif 2017

DECISION : VOTE : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 06 MAR 2017
affichée le 06 MAR 2017

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11
Date de la convocation : 17 février 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, LE VINGT-QUATRE FEVRIER, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - VACHER D - C MORICE - CAILLEAUX C – JOUON S – PIERRES M – M DISEZ - M GOUJON – P PRIGENT - HAMON R – GUENO JY

Absents : S CHRETIEN

Procurations : A GARZUEL à G KERNEC - G BOISNARD à M PIERRES – D VILAIN à C MORICE

Secrétaire de séance : S JOUON

N° : DELIB-2017-2-10

Convention points propres 2017 avec LTC

Vu la délibération n° 2016-1-6 du 03 mars 2016 relative à la convention pour l'entretien des points propres pour la collecte des déchets ménagers en apport volontaire pour l'année 2016,

Il est proposé de renouveler ladite convention pour une durée d'une année, soit pour l'ensemble de l'année 2017.

Les modalités restent les mêmes, à savoir : ramassage des déchets, tri et dépôt dans les conteneurs appropriés sur place ou à la déchèterie, balayage de l'espace, et concernant deux sites, hors déchèterie, soit le parking de la salle des sports du Penker et le Rhune.

La rémunération est fixée selon un forfait annuel de 450 € par écopoint, soit 900 €.

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Valide les termes de la convention,
- Autorise le Maire ou son représentant à la signer.

DECISION : VOTE : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le.....06 MAR 2017.....
affichée le.....06 MAR 2017.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



Envoyé en préfecture le 06/03/2017
Reçu en préfecture le 06/03/2017
Affiché le
ID : 022-212203871-20170224-2017_2_10-DE

Lannion-Trégor Communauté
1 rue Monge
CS 10761
22 307 LANNION Cedex

Commune de Le-Vx-Marché
11 Plasenn An Chezeg
22420 LE VIEUX-MARCHE

PROJET de CONVENTION

"Pour l'entretien des points propres pour la collecte des déchets ménagers en apport volontaire – Année 2017"

Communes de Plouaret, Lanvellec, Le Vieux-Marché, Trégrom, Plounérin, Plounévez-Moëdec, Plougras et Loguivy Plougras

ENTRE les soussignés :

Lannion-Trégor Communauté, représentée par Monsieur Joël LE JEUNE, Président, dûment habilité par délibération du Bureau Exécutif du 24 Novembre 2015

Et

La Commune de Le Vieux-Marché, représentée par Monsieur Gérard KERNEC, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du :

26/02/2017.....

Il a été convenu ce qui suit :

OBJET ET NATURE DE LA CONVENTION

A / Historique

Une convention a été passée en 2014 avec les 8 communes de l'ex-communauté de communes de Beg Ar C'hra pour le nettoyage des points propres, sur les communes de Plouaret, Le Vieux-Marché, Lanvellec, Plounérin, Plounévez-Moëdec, Plougras, Loguivy-Plougras et Trégrom.

B/ Nature de la convention

Les modalités sont les suivantes :

- Nettoyage des points propres pour le compte de Lannion-Trégor Communauté par les communes
- Rémunération selon un forfait annuel de 450 €/écopoint
- Emission d'un titre par la commune en fin d'année.

La prestation de nettoyage est la suivante :

- Ramasser les déchets divers déposés au pied des conteneurs
- Les trier et, soit les mettre dans les conteneurs appropriés sur place, soit les déposer dans les bennes adéquates à la déchèterie la plus proche
- Balayer régulièrement afin d'enlever tout éclat de verre au sol qui pourrait provoquer un accident

c / Année 2017

La collecte sélective en bacs jaunes a été mise en place par Lannion-Trégor Communauté au cours de l'année 2016, sur les 8 communes ci-dessus, mais il est proposé de reconduire les modalités de la convention de 2014, selon les mêmes modalités.

D/ Points propres concernés

Il existe **2 points propres** sur la commune de **Le Vieux-Marché** (hors déchèteries) :

- **Le Rhun**
- **Parking de la Salle des Sports**

Par conséquent, pour la commune de **Le Vieux-Marché**, sur la base de **2 écopoints**, un montant de 900 € sera versé par Lannion-Trégor Communauté à la commune, pour l'année 2017.

Lannion-Trégor Communauté inscrira dans son budget 2017 la somme ci-dessus à la ligne 011.62875.812 « Remboursement frais collectivités ».

Les 8 communes concernées émettront un titre en novembre 2017 à l'intention de Lannion-Trégor Communauté, selon le montant qui est précisé ci-avant.

E/ Durée

La durée de cette convention est d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017, soit pour l'ensemble de l'année 2017.

A Lannion, le 06...../03..../2017

Le Président de Lannion-Trégor
Communauté,

Joël LE JEUNE
~~Maire de Trédrez-Loquémeau~~



Le Maire de la Commune de
Le Vieux-Marché,

Gérard KERNEC



Envoyé en préfecture le 06/03/2017
Reçu en préfecture le 06/03/2017
Affiché le
ID : 022-212203871-20170224-2017_2_10-DE